

1590

26 septembre 1977

Résultats de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel
(Paris, 23-24 juin 1977). Approbation

- Département de l'économie publique. Proposition du 5 septembre 1977 (annexe)
- Département politique. Co-rapport du 21 septembre 1977 (adhésion)
- Département des finances et des douanes. Co-rapport du 19 septembre 1977 (adhésion)
- Département des transports et communications et de l'énergie. Co-rapport du 19 septembre 1977

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Le rapport et les résultats généraux de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel des 23 et 24 juin 1977 à Paris sont approuvés.

Extrait du procès-verbal (sans annexes à la proposition):

- EVD 10 pour exécution
- EPD 6 pour connaissance
- FZD 7 " "
- VED 5 " "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Schmid



Berne, le

Au Conseil fédéral

N'est pas destiné à la presse

Distribué

Résultats de la réunion du Conseil
de l'OCDE au niveau ministériel
(Paris, 23-24 juin 1977)

1. Aperçu général

Les débats de la réunion ministérielle de 1977 ont été fortement marqués par les incertitudes et déséquilibres qui caractérisent la situation économique de la zone OCDE. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre les problèmes qui subsistent en matière d'emploi, d'inflation et de déficits de balances de paiements ont donné un relief particulier aux discussions des ministres sur le thème des politiques économiques dans la zone OCDE. La réunion de cette année leur a, à cet égard, permis de procéder à une première évaluation de la "Stratégie pour une expansion durable et non inflationniste" qu'ils avaient adoptée en juin 1976. Dans ce contexte, les ministres ont également renouvelé pour une troisième fois, pour une période d'une année, la "Déclaration du 30 mai 1974" visant à maintenir un système d'échanges internationaux ouverts.

Les représentants gouvernementaux présents à Paris ont en outre procédé à un premier échange de vues sur la question des relations économiques internationales avec les pays en développement telles qu'elles se présentent à l'issue de la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI)¹⁾. Cet échange de vues leur

1) Les résultats de cette Conférence vous ont été soumis sous forme d'un rapport du DFEP/DPF daté du 29.8.1977.

a notamment permis d'esquisser les directions dans lesquelles ils entendent poursuivre leur action à l'intérieur du cadre de l'OCDE et au sein des institutions et organes du système des Nations Unies.

La réunion de juin 1977 a, enfin, donné l'occasion aux ministres des pays de l'OCDE - suite à une proposition de la délégation américaine - d'exprimer leur appui aux travaux en cours aux Nations Unies en vue de lutter contre les pratiques de corruption dans les opérations commerciales internationales.

2. Politique économique et des échanges

Le débat sur les politiques économiques des pays de l'OCDE s'est caractérisé par la confirmation, par les ministres, de la "Stratégie pour une expansion durable et non inflationniste" qu'ils avaient adoptée en juin 1976 et dont nous vous avons retracé les grandes lignes dans notre proposition du 16 juin 1977. L'expression par les ministres de leur volonté de conserver une grande prudence dans la gestion de leurs économies et en particulier d'éviter un retour à des politiques de "stop and go" se situe dans la ligne des conclusions qui avaient déjà été adoptées en mai dernier aux Sommets de Londres et de Vienne.

La pression des pays faibles (Italie, Grande-Bretagne, France et la plupart des petits pays de l'OCDE) sur les pays en position extérieure forte (Allemagne, Japon, Pays-Bas, Suisse) afin que ces derniers stimulent leurs économies et par conséquent accroissent leurs importations a été relativement modérée dans le contexte de cette réunion. Les remarques les plus vives à cet égard ont été le fait du Secrétaire américain au Trésor, qui est d'ailleurs revenu à la charge dans diverses déclarations durant les semaines suivantes. Toutefois, la réunion de Paris proprement dite a surtout été marquée par l'expression d'une conviction quasi générale que

la maîtrise de l'inflation demeure l'objectif essentiel dans le cadre d'une stratégie visant une reprise durable de l'investissement productif et un rétablissement de l'emploi.

A ce dernier égard, les ministres ont jugé opportun de charger l'Organisation de développer les échanges d'expériences sur le problème spécifique du chômage des jeunes travailleurs. Une conférence à haut niveau chargée d'examiner dans quelles directions pourraient s'orienter des actions propres à réduire le caractère aigu du chômage des jeunes sera convoquée dans ces prochains mois.

Par ailleurs - et ceci constitue sans doute une des conclusions majeures de la réunion de 1977 - les ministres ont estimé qu'il y aurait lieu de renforcer le système de consultation existant au sein de l'OCDE sur les grandes lignes des politiques économiques des pays membres en vue de renforcer la compatibilité de ces politiques et de permettre d'assurer, globalement, un taux de croissance un peu plus soutenu en 1978 (de l'ordre de 5 %). Cet exercice qui, comme relevé ci-dessus, ne constitue pour l'instant qu'un renforcement d'activités déjà existantes, sera mené à bien par le Comité de politique économique. Par contre, les ministres ont jugé prématuré de donner suite à une suggestion du Secrétaire général de convoquer, pour fin 1977, une réunion ministérielle extraordinaire afin d'examiner les progrès faits vers la réalisation des divers objectifs (croissance, emploi, inflation) dans la "stratégie". Le Conseiller fédéral Brugger a, en relation avec cet aspect de l'ordre du jour, réaffirmé, entre autres, la conviction des autorités suisses qu'une attitude prudente et une approche graduelle en matière de modification des politiques économiques représentait un élément majeur d'une croissance soutenue et non inflationniste. Il a par ailleurs mis en évidence l'importance pour les gouvernements d'orienter leurs politiques de manière à réduire les anticipations pessimistes des investisseurs et des ménages, anticipations qui représentent un frein important à une reprise de l'investissement productif, ainsi que le relève le rapport sur le thème du plein

emploi et de la stabilité des prix, préparé par un groupe d'experts sous la présidence du Professeur McCracken.

Enfin, plusieurs représentants gouvernementaux, dont le Conseiller fédéral Brugger, ont tenu, une fois de plus, à souligner l'importance qu'ils attachent à ce que le Fonds de soutien financier de l'OCDE soit mis en activité par l'ensemble des membres de l'Organisation. Ce pas se justifie d'autant plus que plusieurs pays membres vont vraisemblablement se trouver, dans un avenir rapproché, confrontés à de difficiles problèmes de financement de leur déficit extérieur courant.

Ainsi que mentionné en introduction, la "Déclaration commerciale de 1974" a été renouvelée pour une année supplémentaire. Le Portugal qui n'y avait pas souscrit en 1976 a pu cette année y donner son accord. Par contre, l'Espagne et la Turquie qui, au moment de la Conférence ministérielle se trouvaient dans une période de changement de gouvernement, ont signifié leur acceptation "ad referendum". De même que le Conseiller fédéral Brugger, la plupart des ministres ont mis l'accent sur les dangers de prolifération de mesures protectionnistes sectorielles ou de caractère para-commercial. Un accord s'est dégagé à cet égard pour une intensification des consultations sur le développement de problèmes sectoriels afin d'éviter que ces derniers ne prennent des proportions critiques et entraînent des restrictions graves aux échanges.

Les résultats de la réunion ministérielle de l'OCDE de 1977 permettent, dans les secteurs de la politique économique et des échanges, deux types de constatations. D'une part, la complexité et l'intensité des problèmes auxquels les économies industrielles se trouvent confrontées à la suite des chocs profonds qu'elles ont subis depuis 1971 ont été largement reconnues. A cet égard on remarque une conscience de plus en plus vive des limites d'actions ad hoc de politique conjoncturelle et la reconnaissance de la nécessité - compte tenu des nouveaux éléments permanents qui affectent les structures

économiques internationales (coûts plus élevés de l'énergie, nouveau système de change) - de politiques économiques axées plus que par le passé sur les adaptations structurelles et par conséquent définies en fonction d'un horizon temporel qui aille au-delà du court terme. D'autre part, les difficultés économiques de ces dernières années ont à la fois mis à rude épreuve la volonté des gouvernements de maintenir l'acquis de la coopération commerciale et économique internationale et renforcé le besoin de consultations en matière de mesures nationales. Aussi bien la décision de reconduire la Déclaration commerciale de 1974 que celle d'approfondir et de renforcer la compatibilité des politiques économiques nationales doivent être considérées dans ce contexte général.

3. Relations avec les pays en développement

Le débat sur les relations économiques internationales, notamment avec les pays en développement, fut l'occasion d'un premier échange de vues sur l'état présent et les perspectives de la coopération internationale au développement à l'issue de la CCEI. Les conclusions de cette appréciation de situation ont été consignées dans une Déclaration spécifique, qui figure en annexe au Communiqué de presse ci-joint, dans laquelle tous les gouvernements membres, y compris ceux qui n'étaient pas représentés à la CCEI, se sont félicités des points d'accord auxquels la phase du dialogue Nord/Sud conduite récemment à Paris a permis d'aboutir.

En confirmant leur Déclaration de mai 1975 sur les relations avec les pays en développement, les ministres de l'OCDE ont donné expression à leur ferme volonté de poursuivre activement le dialogue en cours avec ces pays dans les organes du système des Nations Unies et dans d'autres enceintes appropriées. A cet égard, ils ont souligné leur volonté d'encourager une coopération et un dialogue effectifs dans le domaine de l'énergie au plan international. L'objectif général demeure de permettre aux pays en développement de participer de manière croissante aux avantages d'une économie mondiale en progrès et en expansion.

Au stade actuel de la prise de conscience internationale, il s'avère que deux tendances sont appelées à marquer le cours futur de la coopération au développement. Tout d'abord, une volonté soutenue visant à augmenter le volume des transferts de ressources publiques vers les pays du tiers monde est perceptible dans les politiques nationales des pays donateurs d'aide. Cette orientation apparaît clairement dans la Déclaration de juin 1977 qui, reprenant les termes de l'accord réalisé à la CCEI, réaffirme l'intention exprimée par les pays développés de l'OCDE d'accroître effectivement et substantiellement leur aide publique et de mieux équilibrer leurs efforts à cet égard.

La seconde orientation qui se dégage avec netteté consiste à articuler la coopération internationale au développement de manière à atteindre l'individu dans la société; à concentrer l'effort vers la satisfaction des besoins humains essentiels. Il y a lieu de relever que l'accent mis sur la réalisation du bien-être de l'homme s'inscrit en plein accord avec les priorités de la loi suisse sur la coopération au développement et l'aide humanitaire concernant l'aide aux plus pauvres.

De manière générale l'importance fut soulignée, notamment par le Secrétaire d'Etat américain mais aussi par le chef de la délégation suisse, d'une coopération internationale effective tout particulièrement entre pays industrialisés. Le Secrétaire général fut invité à faire des propositions concrètes afin d'améliorer le cadre institutionnel de l'OCDE, le rendant plus propice à la réalisation d'une telle coopération intensifiée.

* * *

Nous vous

25. September 1977

p r o p o s o n s

de prendre note du présent rapport et d'approuver les résultats généraux de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel des 23 et 24 juin 1977 à Paris.

Politisches Departement, Ministeramt vom 21. September 1977

(Zustimmung)

Finanz- und Zolldepartement, DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

(Zustimmung)

sig. Brugger

entzogenes ist der Minister

A n n e x e n

1. Bei Aufnahme von Verhandlungen mit der Republik Mexiko über die Unterzeichnung eines Abkommens über den Handelsverkehr und die
- Annexes : - Déclarations de la Délégation suisse
- Communiqué de la réunion ministérielle

2. Bei der Durchführung der Verhandlungen und der eventuellen Unterzeichnung der erwähnten Abkommen wird Botschafter Wille Bosser, Vize-Direktor der Handelsabteilung des Volkswirtschaftsdepartements, beauftragt.

Extrait du procès-verbal à:

- Département politique fédéral (6)
- Département fédéral des finances et des douanes (9)
- Département fédéral des transports et communications et de l'énergie (3)
- Département fédéral de l'économie publique (10)

Für getrautes Amtsg.
der Protokollführung:

Schweizer